



Locations meublées touristiques

Par DARBOUSE

Bonjour,
Dans la ville où je réside, la Mairie a publié des mesures contre les locations meublées touristiques dans les immeubles d'habitations dits "bourgeois".
Malgré cela, rien ne change, ce phénomène s'accroît à grands pas...
Que faut-il faire ?
Merci.
DARBOUSE

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre question concerne VOTRE copropriété ou bien est plus générale ?

Par DARBOUSE

Bonjour,
Si cette ville cautionne les locations temporaires sur tout le territoire de la commune, notre copropriété étant considérée elle comme "immeuble bourgeois" ? où ces locations seraient interdites ? selon les termes juridiques de la ville concernée.
DARBOUSE

Par yapasdequoi

Votre question n'est pas claire.
Vous voulez la définition de "bourgeois" ?
Il faudrait nous citer le texte de l'arrêté municipal.
Soit la commune "cautionne" soit elle interdit.
Soyez précis.

Ensuite le règlement de copropriété peut interdire ce type de locations. Là il faut le lire attentivement.

Puis l'AG de copropriétaires peut voter à l'article 26d :
d) La modification du règlement de copropriété qui concerne l'interdiction de location des lots à usage d'habitation autres que ceux constituant une résidence principale, au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en meublés de tourisme au sens du I de l'article L. 324-1-1 du code du tourisme.

Par Nihilscio

Bonjour,

Dans la ville où je réside, la Mairie a publié des mesures contre les locations meublées touristiques dans les immeubles d'habitations dits "bourgeois".
Malgré cela, rien ne change, ce phénomène s'accroît à grands pas...
Que faut-il faire ?
C'est comme lorsque la mairie a pris des mesures d'interdiction de stationner mais que les gens continuent de garer leurs véhicules n'importe où et que la police municipale laisse faire. Les citoyens peuvent réagir en adressant leurs doléances à la mairie mais rien de plus.

Par DARBOUSE

Re,
J'ai à peu près toutes les réponses.
Merci.
DARBOUSE